Un village uni - Décembre 2023

Groupe minoritaire du conseil municipal

Le dernier « Actu » nous informait que les élus et les membres de la commission associations avaient décidé d'interrompre la participation financière à l'école de musique de Viarmes.

Depuis de longues années, sachant que notre commune n'a pas sur son territoire une école de musique, les Asnièrois pouvaient s'inscrire à celle de Viarmes en payant le montant le moins élevé. Cette année, 14 jeunes Asniérois participent à cette activité culturelle (instrument, atelier choral, jardin musical, …).

Une convention avait été signée avec la ville de Viarmes après validation à l'unanimité par le conseil municipal. La mairie d'Asnières devait verser une participation financière de 500 € par élève pour l'année scolaire. Cette somme correspondait aux frais pédagogiques (professeur, secrétariat, instruments) et aux frais généraux de cette école municipale.

Cette démarche était en cohérence avec la pratique de l'initiation musicale réalisée par un professeur de musique aux enfants des écoles primaires de la commune. Dans la continuité, il était cohérent de permettre aux élèves les plus motivés de s'inscrire dans un conservatoire.

Pouvons-nous cautionner ce choix de supprimer toute aide aux jeunes Asnièrois(e)s qui pratiquent une activité musicale ? La réponse est non car l'argument de bon gestionnaire est inadapté, la gestion est à la disposition du politique et non le contraire.

La mairie avait une autre option moins coûteuse, déjà retenue il y a quelques années pour le centre de loisirs, soit de rembourser aux familles la différence entre le montant hors commune et le montant payé par les Viarmois. Dans ce cas, la participation communale aurait été de 80 € à 120 € par enfant, soit environ 1 500 € pour l'année scolaire, mais malheureusement la décision a été

tout autre.

Nous constatons que la participation financière de notre collectivité pour la pratique d'activités sportives au SIVOM Viarmes – Asnières (Tennis et Football) est d'environ 550 € par licencié. Nous nous en félicitons, mais nous souhaitons une cohérence entre les activités sportives et culturelles.

Nous espérons que cette erreur d'analyse soit rectifiée au plus vite et que dans le futur notre collectivité en lien avec l'intercommunalité développe une démarche culturelle plus dynamique (lecture publique, musique, arts plastiques, théâtre, …).